



GOUVERNEMENT  
WALLON

Aux Directeurs généraux des  
CPAS et Services sociaux de Wallonie

Namur, le **03 JUIL. 2023**

Agent traitant : Valérie Xhonneux  
E-mail : valerie.xhonneux@gov.wallonie.be

Vos réf. : -  
Nos réf. (à rappeler svp) : PHH/GRC/ENER/DOP/CAP/VAX/mak/E\*/S23-001201

**Concerne : Clôture du mécanisme de client protégé conjonctuel – modification de l'échéance de remise des dossiers auprès des GRDs**

Madame, Monsieur le Directeur général,

Le 23 juin, nous vous avons signalé la clôture du mécanisme de client protégé conjonctuel au 23 juin 2023 du fait de la consommation de l'entièreté de l'enveloppe. Nous vous précisons également que les dossiers en cours d'instruction par un CPAS ou un service social pouvaient être transmis jusqu'au 3 juillet au GRD.

Au vu du délai d'instruction légal de 30 jours qui s'applique pour l'analyse des dossiers, cette date du 3 juillet est reportée au 23 juillet 2023.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Philippe HENRY